

Règlement jeu concours *La photo d'Amorissimo*

Article 1- Organisation

Le concours « La photo d'Amorissimo » est organisé par le réseau des Médiathèques du Beauvaisis dans le cadre de l'édition 2017 du festival « Amorissimo ».

Article 2- Dates

Le concours est ouvert du 08 octobre 2016 au 31 décembre 2016.

Article 3- Participation

Le concours est gratuit.

Il s'adresse à toute personne physique à partir de 12 ans, à l'exception du personnel du réseau des Médiathèques, des membres du jury et des professionnels de la photographie. Les personnes d'un même foyer sont autorisées à concourir séparément.

Deux catégories de participants :

- Jeunes de 12 à 17 ans et adultes (à partir de 18 ans)

Pour les personnes mineures, la participation au jeu est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux.

La participation est limitée à une photo légendée par candidat.

Le participant doit mentionner au préalable:

- **ses nom et prénom**
- **sa catégorie (avec date de naissance s'il le souhaite)**
- **son contact (adresse mail ou postale)**
- **son numéro de téléphone**

Article 4- Objet du concours

Le concours consiste à **proposer une photo accompagnée d'une légende** (de 1 à 30 mots maximum), sur le thème « Histoires d'amour » (en résonance avec la thématique des Photoamnales, Love Stories)

Votre image de l'amour ? Choisissez celle que vous voulez ! En photographiant qui vous voulez, ce que vous voulez, où vous voulez, comme vous le voulez ...

La photo envoyée doit être sous forme de fichier au format JPEG ou TIFF, avec une résolution minimale de 72 dpi pour une taille minimale de 500 x 500 pixels.

Chaque participant devra être l'auteur du cliché, qui sera libre de tout droit artistique ou autre. Les concurrents s'engagent à garantir la médiathèque et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayant droits éventuels.

Le jury se réserve le droit d'écarter toute production inappropriée à caractère injurieux, raciste, xénophobe ou incitant à la haine ou à la violence

Article 5- Dépôt des textes

Le dépôt des photos aura lieu du 08 octobre au 31 décembre 2016

Soit via le portail des médiathèques

Soit par courriel à mediatheques@beauvaisis.fr, en précisant comme objet : CONCOURS

Les photos argentiques sont acceptées dans la mesure où elles sont développées en format A4 ou 18x24 cm et peuvent être déposées dans une des médiathèques du réseau du Beauvaisis.

Article 6- Déroulement de la sélection

Chaque participation est examinée par l'ensemble des membres du jury et fait l'objet d'une appréciation selon les critères suivants :

- Originalité du sujet
- Respect du thème
- Qualité de la prise de vue

Une sélection de photos, exposée à la médiathèque du centre ville (du samedi 28 janvier 2017 au vendredi 03 février 2017) permettra la désignation d'un 3^{ème} prix : le prix du public.

Le public pourra voter pour sa photo favorite, sur place ou en ligne via le portail des médiathèques.

Article 7- Désignation des lauréats

Pour les catégories jeunes et adultes, les lauréats sont désignés par délibération du jury.

Pour la catégorie prix public, le lauréat sera la participant qui aura obtenu le plus de voix.

Article 8- Communication des résultats

Les résultats du concours seront annoncés le samedi 04 février à 15h, à la médiathèque Saint Lucien.

Article 9- Acceptation du règlement

La participation au jeu entraîne des participants et/ou de leurs représentants légaux l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

- Les photos prises par les participants restent leur propriété. Toutefois, ils autorisent la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à les utiliser pour reproduction et diffusion publiques non commerciales dans leur communication papier ou électronique.

Pour tout renseignement, contacter la médiathèque Saint Lucien au 03 44 15 67 31